

Le Think Tank Renaissance Numérique tire la sonnette d'alarme et appelle le gouvernement à sortir enfin le décret d'application relatif à l'accessibilité des sites Web prévue dans la loi du 11 février 2005

Paris, le 22 janvier 2008

Dans son livre blanc publié en mars 2007, 2010, L'Internet pour tous, Renaissance Numérique, association composée de dirigeants du secteur de l'Internet et d'universitaires, avait déjà alerté les candidats à l'élection présidentielle sur le problème de l'accessibilité des sites Internet en France. Ce message a été renouvelé en novembre dernier dans une lettre ouverte envoyée à Nicolas Sarkozy (voir rubrique Publications).

Un constat accablant : l'accessibilité est quasi-inexistante

Trop de sites Internet fournissent des interfaces « génériques » dessinées pour un internaute « théorique ». Nous sommes tous des internautes avec des aptitudes différentes suivant notre âge, notre santé, notre formation, et nos handicaps.

26,4 % de la population française souffre d'une entrave dans une activité quotidienne et 10% de la population est affectée d'un handicap (chiffres du Ministère de la Solidarité et de la Santé, 2005).

Notre société ne peut pas accepter qu'une partie importante de la population française soit gênée dans l'utilisation quotidienne d'Internet et le sujet est devenu une vraie urgence pour les personnes handicapées. La France est très en retard : plus de 97% de sites publics n'atteignent même pas le premier niveau d'accessibilité¹ ! Ne pouvoir accéder à ces sites publics est aussi pénalisant que de ne pouvoir accéder aux lieux publics, notamment institutionnels, faute d'aménagement adéquat. Internet doit justement promouvoir l'autonomie des personnes handicapées, pour qui il est plus facile de faire une démarche par internet que de se déplacer. Encore faut-il que les sites soient adaptés.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit à son article 47 que les sites Web publics soient rendus accessibles. Mais faute de décret d'application cet article n'est toujours pas pris en compte.

Les 3 demandes de Renaissance Numérique

1) Un décret d'application

Renaissance Numérique demande la publication rapide de ce décret d'application pour un Web utile et facile à tous, personnes handicapées comprises.

¹ MeAC (Measuring Progress of eAccessibility in Europe):
http://ec.europa.eu/information_society/activities/einclusion/library/studies/meac_study/index_en.htm

2) son alignement sur le référentiel international...

Par ailleurs, la dernière version connue du projet de décret doit être adaptée pour faire de l'accessibilité Web une réalité en France. Renaissance Numérique demande :

- L'alignement du Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations françaises sur les recommandations internationales de la WAI (Web Accessibility Initiatives).
- L'élargissement du champ d'application du décret à l'ensemble des sites Web : publics et privés. Il faut que les sites privés atteignent au moins le premier niveau d'accessibilité des recommandations de la WAI.
- L'impossibilité d'obtenir des dérogations pour la prise en compte des critères d'accessibilité,

3) ...et un contrôle effectif de l'accessibilité par les internautes mêmes

Renaissance Numérique demande la mise en place d'un système d'évaluation par les internautes de l'accessibilité des sites web (par opposition à un système de labellisation peu efficace pour suivre l'évolution rapide des technologies internet). Renaissance Numérique demande que soit donnée aux internautes la possibilité de signaler l'inaccessibilité des sites à une instance qui pourrait être le secrétariat d'Etat de l'Internet dont la création semble en gestation.

Cette institution publique aurait comme responsabilité la mise en place de la politique d'accessibilité en France (promotion, sensibilisation, meilleures pratiques...), sa mise en œuvre effective.

Rendre un site Internet accessible n'est pas une question technique mais une volonté politique d'égalité d'accès de tous à l'Internet.

La publication du décret d'application de la loi de 2005 dans un cadre qui soit soucieux du caractère international de l'Internet est maintenant devenue une nécessité pour le développement d'une France du numérique accessible à tout citoyen.

ANNEXE : Vous trouverez sur le site d'Internet de Renaissance Numérique des informations complémentaires : <http://www.renaissancenumerique.org/accessibilite.html> :

- Quel est l'intérêt d'avoir un site accessible
- Dossier accessibilité
- Les 10 règles d'or pour un webmestre

Qui est Renaissance Numérique ?

Le Think Tank, lancé en novembre 2006, a été rejoint par les principaux dirigeants des entreprises du secteur de l'Internet et de nombreux universitaires, spécialistes des nouvelles technologies. Sa mission est de REFLECHIER et d'AGIR sur les grandes évolutions de la société liés au développement d'Internet.

Sur les six derniers mois, Renaissance Numérique est passée de 20 à 65 membres et compte notamment parmi ses membres Pierre Kosciusko-Morizet (PDG de PriceMinister), Christophe Parcot (DG de Yahoo ! France et vice-président de Yahoo Europe du Sud), Laurence Devillers (Maître de conférences Paris XI et chercheur CNRS), Jean-Marie Guille (Directeur Pages Jaunes), Mats Carduner

(DG de Google France et Europe du Sud), Jérôme Adam (Maître de conférences à l'IEP Paris), Benjamin Bejbaum (fondateur de Dailymotion), Alexander Von Schirmeister (DG de eBay France), Jean-Fabrice Mathieu (PDG de Seloger.com), Christine Balagué (Maître de conférences à Lille 1).

La liste des membres est disponible sur le site <http://www.renaissancenumerique.org>

Les membres du groupe de travail « Accessibilité » sont :

Jérôme Adam (Maître de conférences à l'IEP Paris), Stéphane Bismuth (Product Manager de Yahoo! France), Fabienne Schwalbe (Directrice Marketing et Diffusion Prisma Presse), Jackir Assan Aly (Fondateur et directeur d'Ipedis) et Bertrand Gie (Directeur Nouveau Média Groupe Le Figaro).

Site Internet : <http://www.renaissancenumerique.org>

Contact presse: Loïc Bodin / Tél. 06.13.77.16.43 / contact@renaisancenumerique.org